



COMMUNIQUÉ COMMUN
APPEL À LA MOBILISATION DANS L'ÉDUCATION LE JEUDI 11 AVRIL 2024
CONTRE LE CHOC DES SAVOIRS

Le « *choc des savoirs* » est une nouvelle attaque néo-libérale contre une école émancipatrice avec pour objectif le tri social des élèves. Il rompt avec l'objectif d'élévation des qualifications hérité du Conseil National de la Résistance et vise l'éviction la plus précoce possible, pour des raisons idéologiques et budgétaires, des élèves issues des classes populaires. Ainsi, les mesures « choc des savoirs » forment un modèle d'École qu'on retrouve dans les projets politiques conservateurs et réactionnaires dont ceux de l'extrême droite.

La mise en place de groupes au collège en cohérence avec les autres attaques majeures contenues dans le train de mesures « *choc des savoirs* » aura des conséquences sur l'ensemble du système éducatif : à tous les niveaux d'enseignement, les pratiques enseignantes seront de plus en plus tournées vers le tri social.

Ce « *choc des savoirs* », tant dans le 1er degré que dans le secondaire, constitue une remise en cause majeure de la professionnalité enseignante, rendant les un·es et les autres interchangeables, tout en participant à l'aggravation des inégalités scolaires et du tri social des élèves.

Ainsi, dans le premier degré, le ministère entend transformer les programmes en « *feuilles de route* » avec des repères infra-annuels et fondés sur les items des évaluations nationales. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture serait limité au français, aux mathématiques, aux « compétences psychosociales » et à la « *culture générale* ». La facilitation des redoublements, mesure antipédagogique, nuit aux élèves les plus fragiles comme le renvoi hors temps de classe du « *soutien* » aux élèves en difficulté (stages de remise à niveau, « *vacances apprenantes* »...). Avec l'imposition de guides de « *bonnes pratiques et la labellisation des manuels* » placée sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, cet ensemble constitue une remise en cause fondamentale des pratiques enseignantes, transformant les professeur·es des écoles en simples exécutant·es.

Dans le second degré, l'arrêté modifiant l'organisation des enseignements dans les classes de collège a été publié en retirant la référence aux groupes de niveau, malgré le rejet unanime de toute la communauté éducative avec les parents de la FCPE lors du CSE du 8 février dernier. Cependant, sa rédaction reste sans ambiguïté sur les intentions du gouvernement de passer en force sur leur organisation en mathématiques et français dès septembre en Sixième et Cinquième.

En outre, à partir de la rentrée 2025, le Diplôme National du Brevet s'érigera comme un mur pour ces élèves qui ne pourront plus entrer en Seconde et seront relégué·es plus nombreuses et nombreux en prépa-Seconde. Cette classe avec des horaires et des contenus au rabais, viderait par ailleurs une partie de classes « *ordinaires* » de Seconde bac pro. C'est aussi vrai dans l'enseignement agricole public où parfois 1/4 à la moitié des élèves n'ont pas le DNB. Réservée aux élèves ayant échoué au DNB mais qui ne souhaitent aller ni en CAP ni en apprentissage, le gouvernement veut gérer les flux et redéfinir les finalités du système éducatif : répondre aux besoins de main-d'œuvre peu, voire pas qualifiée, de nombreux secteurs économiques, brandis par le patronat. C'est un renoncement à l'ambition scolaire pour toutes et tous les élèves, qui augure de nouvelles coupes budgétaires dans l'Éducation. Les organisations syndicales refusent le principe d'un examen d'entrée au lycée.

En conséquence, les organisations syndicales signataires exigent l'abandon des mesures liées au choc des savoirs et que les moyens nécessaires soient donnés à l'école publique et laïque de faire réussir tous les élèves.

Elles appellent les personnels à se réunir dès à présent dans les établissements et les services pour discuter de la situation et des suites à donner à la mobilisation.

Elles appellent l'ensemble des personnels du département de Loir-et-Cher à la grève le jeudi 11 avril 2024, à participer à l'assemblée générale à partir de 9h30 à la bourse du travail de Blois et à se rassembler à partir de 11h devant la préfecture de Blois.

La FCPE41 appelle à une journée « collèves morts » le vendredi 12 avril. Les organisations signataires appellent les personnels à ne pas pénaliser les élèves dont les parents décident de participer à la journée « collèves morts ».